Le mot du Président

Chers camarades, chers amis du Musée de l'Infanterie,

À l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous adresser, à chacune et chacun d'entre vous, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite, tant sur le plan personnel que professionnel.

Ce bulletin s'inscrit dans la tradition des vœux de début d'année, porteurs d'optimisme, d'espérance et de nouvelles résolutions. Nous n'y dérogeons pas, car, malgré un contexte national et international exigeant et parfois incertain, je souhaite que l'année 2026 soit, une fois encore, placée sous le signe de l'action, de l'initiative et de la cohésion.

Forte de ses **460 adhérents**, profondément attachée à l'histoire de l'Infanterie et aux valeurs qu'elle incarne, notre association poursuivra avec détermination son engagement au service du projet du **Musée de l'Infanterie à Draguignan**. Cette fidélité et cette constance constituent notre force et donnent tout son sens à notre action collective.

Au-delà de l'actualité associative, ce bulletin a également pour vocation d'informer et de transmettre. Il raconte l'histoire des fantassins, de leurs grades et de leurs distinctions, reflets de leurs mérites et de leurs valeurs de soldats, hier comme aujourd'hui. Il met aussi en lumière l'évolution de la formation des militaires du rang, qui demeurent au cœur de la mission de l'Infanterie, notre dénominateur commun, rappelant que l'homme reste, aujourd'hui comme hier, le principal système d'arme.

Chaque engagement compte. C'est donc avec fierté et confiance, forts du chemin déjà parcouru et de celui que nous continuons à tracer ensemble, que je vous invite à aller de l'avant.

Très belle et bonne année 2026 à toutes et à tous.

Colonel (er) Philippe GUSSE

SALLE D'HONNEUR DE L'INFANTERIE

Écoles Militaires de Draguignan

Quartier Bonaparte

83300 DRAGUIGNAN

Visite sur rendez-vous.

Vous pouvez vous inscrire :

museeinfanterie83@gmail.com

Association du Musée de l'Infanterie – Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400 –
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
museeinfanterie83@gmail.com

Projet du Musée de l'Infanterie

Autour du Père de l'Arme, notre équipe poursuit son travail consolidation des différents piliers du projet conformément aux lignes d'opérations décrites dans le plan d'actions initial.

Conseil Scientifique et Culturel : une réunion de travail s'est tenue, début octobre, en présence du Professeur Walter BRUYERE OSTELLS, pour présenter le projet à 5 historiens susceptibles de participer au projet.

Projet d'Infrastructure : dorénavant très engagé sur le projet le service d'Infrastructure de la Défense (SID) financera, dès 2026, des études complémentaires sur le bâtiment du mess Chabran. Il devrait rendre de nouvelles conclusions et un budget prévisionnel actualisé à la fin du mois de janvier 2026.

ÉPHÉMÉRIDE & ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

04 octobre : AMI partenaire de la journée #ANH 2025, avec les associations locales SMLH - SF – UNC – Médaillés militaires.

9 octobre : Reprise des visites des candidats aux journées défense citoyennes

14 et 15 octobre : Journées Nationales de l'Infanterie

18 octobre : SAINT-LUC, Évangéliste, patron du service de Santé

19 octobre : Assemblée générale de l'ANCCORE « ceux de Cherchell »

21 octobre : visite du général de la région Sud

22 octobre : visite de généraux Irakiens

23 octobre : SAINT JEAN DE CAPISTRAN, patron des aumôniers

11 novembre : SAINT MARTIN DE TOURS, patron du commissariat

19 novembre : Visite du général commandant le commandement du combat du futur

25 novembre : visite de l'association des officiers de réserves d'Hyères.

26 novembre : SAINTE GENEVIÈVE, patronne de la Gendarmerie

1er décembre : SAINT ELOI, patron des mécaniciens (armée de l'Air) et patron du matériel (armée de Terre)

4 décembre : SAINTE BARBE, patronne des artilleurs et du génie, sapeurs-pompiers et du service de l'énergie opérationnelle

7 décembre : SAINT AMBROISE, patron du corps administratif et technique des Armées

9 décembre 2025 : Visite d'un groupe d'officiers du matériel

13 janvier 2026 : présentation des vœux à la garnison

17 Janvier : SAINT ANTOINE, patron des légionnaires

4 Février : SAINTE VERONIQUE, patronne des photographes (ECPAD)

Les expositions 2025-2026

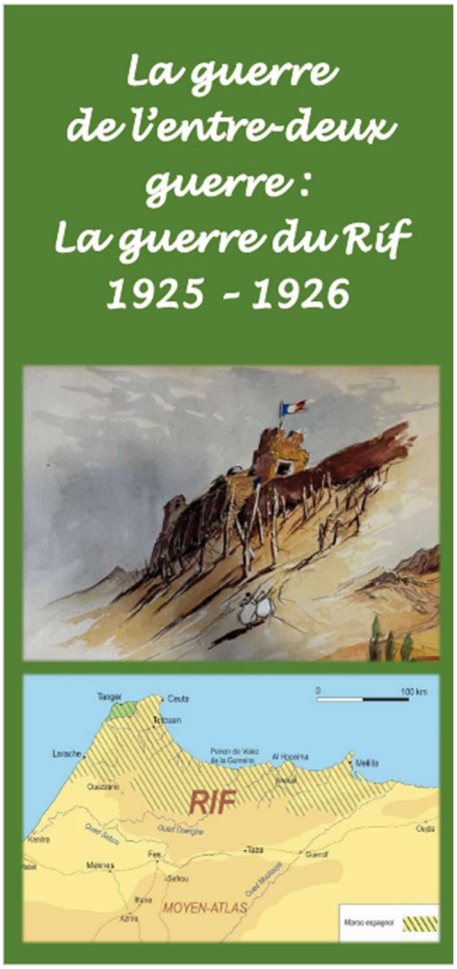

Adhésions AMI en 2025

Bienvenue et merci au **7°BCA de Varces**
et aux **100 Lieutenants de la division d'application 2025-2026**
qui ont rejoint l'AMI

Tableau d'avancement des officiers de réserve 2026

Toutes nos sincères félicitations à notre secrétaire AMI, le CNE® Patrick COELHO, inscrit au tableau d'avancement de chef de bataillon.

Rédaction :
Association du musée de l'infanterie
Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte—BP400
83007 DRAGUIGNAN CEDEX

Directeur de rédaction :
Philippe GUSSE

Secrétaire de rédaction :
Patrick COELHO

Suivez-nous sur association du musée de l'infanterie

Association du Musée de l'Infanterie – Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400 –
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
museeinfanterie83@gmail.com

Connaissez-vous les « grades de plume » ?

par le MED-GEN Marc MORILLON

Il ne s'agit pas plus de la coiffure des grands chefs sioux que des grands plumets des armées d'autrefois, mais bien de grades correspondants à des fonctions administratives dans les armées jusqu'à la période de l'entre-deux guerres. Certains existent toujours du moins dans leur dénomination et d'autres ont disparu : le caporal-fourrier, le sergent-major, le capitaine adjudant-major, le quartier-maître et le major « tout court » ou « gros-major ».

3e épisode : Les officiers.

Capitaine adjudant-major : c'était autrefois un personnage ! Attaché au commandant d'un bataillon, cet officier était chargé de la police et de la discipline du quartier et de la surveillance du service de semaine, parfois aussi de l'administration du bataillon. Mais dans ce dernier domaine il pouvait aussi y avoir un « capitaine d'habillement ».

A l'époque où les capitaines ne portaient qu'une épaulette sur l'épaule gauche (et une contre épaulette, « galette » sur l'épaule droite), le capitaine adjudant-major s'identifiait par la disposition inverse : l'épaulette à franges portée sur l'épaule gauche. Lorsque les capitaines furent dotés de deux épaulettes (1822), les capitaines adjudant-majors les eurent dans le métal inverse de celui du bouton (argent pour l'infanterie de ligne). Plus-tard, sous la troisième république, avec l'apparition des galons aux bas des manches, le galon du milieu était argent.

Capitaine adjudant major infanterie de ligne 1845

Le major : c'est aujourd'hui un grade de sous-officier, mais au 19e siècle c'était un officier supérieur. Le grade qui avait déjà existé sous l'Ancien-Régime avait été supprimé par la Révolution et était réapparu en 1801. Le grade était alors intermédiaire entre celui de chef de bataillon et celui de colonel.

Le major commandait le dépôt du régiment en l'absence du colonel ; on l'appelait parfois le "gros-major". Il dirigeait l'administration et la comptabilité d'un régiment, et avait la charge de tout ce qui concerne le recrutement et l'état civil du corps. Il avait pris le rang du « lieutenant-colonel », alors supprimé, et pouvait commander le régiment en l'absence du colonel. Lorsque les épaulettes étaient dorées, le corps de ses épaulettes étaient argent (et inversement par exemple dans l'infanterie légère). Avec la réapparition du grade de lieutenant-colonel, le major dut reprendre les épaulettes de chef de bataillon (une épaulette à franges torsadées sur l'épaule gauche et une contre-épaulette à droite). Sous la 3e république, il portait quatre galons dont seul le premier était argent.

Épaulette de major 1er empire

Association du Musée de l'Infanterie – Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400 –
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
museeinfanterie83@gmail.com

La fourragère, les aiguillettes et les cordelières (1ère partie)

par le chef de bataillon ® Patrick

À l'origine, vers la fin du XVIe siècle, c'était une corde à fourrage que les dragons autrichiens portaient autour de l'épaule. Elle n'avait pas de ferrets. C'était une simple corde en chanvre avec de gros nœuds, de grosses tresses à ses extrémités, qu'on appelait raquettes.

Napoléon 1er adopta cette façon de faire en attribuant à cette corde, qui fut appelée « fourragère », des couleurs différentes afin d'en doter les Hussards (jaune) et les artilleurs (rouge).
Cet attribut fut supprimé à la fin de la guerre de 1870.
Les fourragères, telles que nous les connaissons, ont été créées par décision ministérielle, en avril 1916. Elles devenaient un insigne de distinction honorifique permanent, accordé définitivement à une unité militaire. Elles étaient attribuées, de droit, à tous les militaires faisant partie de l'unité décorée (uniquement pendant la période d'affectation dans cette unité). Elles sont destinées à rappeler les actions d'éclats de certains régiments et unités formant corps, cités à l'ordre de l'Armée.

Description

La fourragère se présente sous sa forme originelle comme une tresse de coton de six millimètres se terminant par un nœud à quatre tours et un ferret, le ferret est à la couleur de l'arme ou de la subdivision d'arme (infanterie ⇨ doré, chasseurs ⇨ argenté). Il existe des ferrets ciselés de motifs aux armes ou emblèmes militaires. Au-dessus du ferret se trouve un nœud à quatre tours et une cordelette. Le trèfle actuel apparaît sur les modèles de fantaisie à la fin de la Première Guerre mondiale, avant de se populariser dans les années 1930.

Les fourragères dites « fantaisie » ont deux cordelettes en plus qui passe sur le bras.

- **La fourragère de la croix de guerre 1914-1918 (1916) :**

La fourragère de la croix de guerre a été créée par une circulaire ministérielle du 21 avril 1916 instituant un « insigne de distinction honorifique accordé définitivement à une formation militaire » et officialisée par une circulaire du 22 février 1918, après que certains régiments aient été cités plusieurs fois à l'ordre de l'Armée, entraînant ainsi une distinction basée sur le nombre de citations obtenues.

Association du Musée de l'Infanterie – Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400 –
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
museeinfanterie83@gmail.com

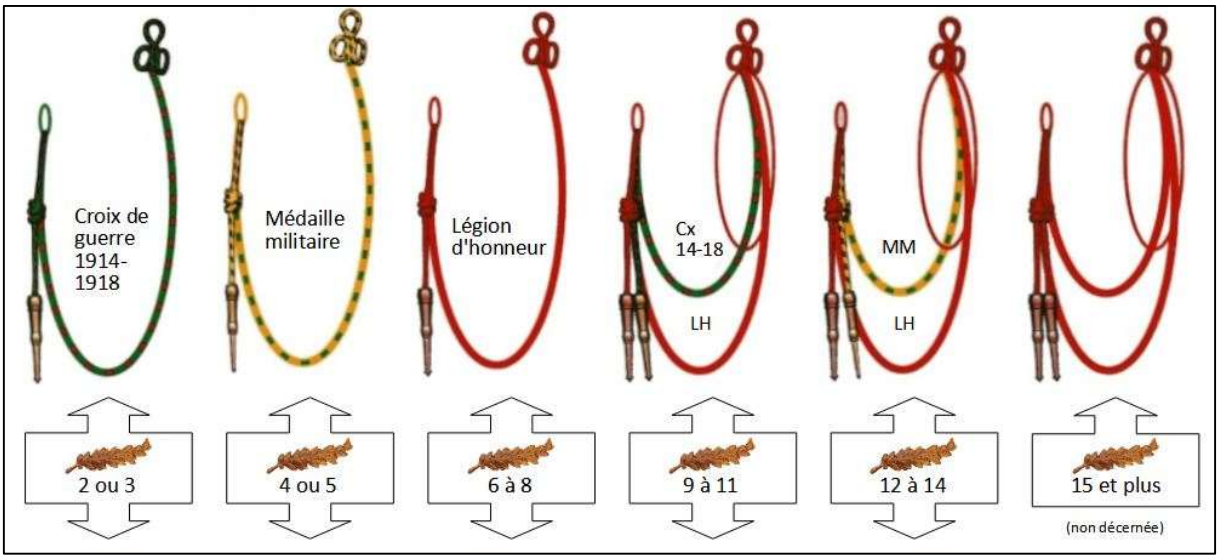

Actuellement, la double fourragère Légion d'Honneur et Médaille Militaire ainsi que la double fourragère de la Légion d'Honneur n'ont été attribuées à aucun régiment ou formation. La double fourragère Légion d'Honneur et Croix de Guerre est portée uniquement par le 3e REI (3e régiment étranger d'infanterie) et le RICM (Régiment d'infanterie chars de marine). Le 3e REI, héritier du régiment de marche de la Légion étrangère qui a obtenu 9 citations à l'ordre de l'armée au cours de la Première Guerre mondiale, a obtenu deux citations au cours de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que 4 dans des Théâtres d'opérations extérieurs, ce qui fait un total de quinze citations à l'ordre de l'armée. Le RICM, héritier du régiment d'infanterie coloniale du Maroc qui a obtenu 10 citations à l'ordre de l'armée au cours de la Première Guerre mondiale, 2 au cours de la Seconde Guerre mondiale et 5 dans des Théâtres d'opérations extérieurs, a obtenu depuis 1958 2 autres citations, ce qui en fait le régiment le plus décoré de l'armée française, avec un total de 19 citations à l'ordre de l'armée.

- **La fourragère de la croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieurs (1925) :**

En 1918, après quatre années de combat, l'armée rentre dans ses casernes mais des opérations continuent d'avoir lieu outre-mer. Ainsi, le 9 juillet 1925, une fourragère aux couleurs de la croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieures (TOE) est créée pour les unités citées au moins deux fois à l'ordre de l'armée.

Cette circulaire sera complétée le 30 décembre 1926 par un nouveau texte créant les fourragères spéciales aux T.O.E., le développement des opérations en Extrême-Orient ayant rendu nécessaire l'adoption d'un nouvel insigne aux couleurs de la Légion d'honneur.

Afin de clarifier ces éléments, la circulaire du 27 novembre 1954 réglemente par un texte unique les fourragères spéciales aux TOE.

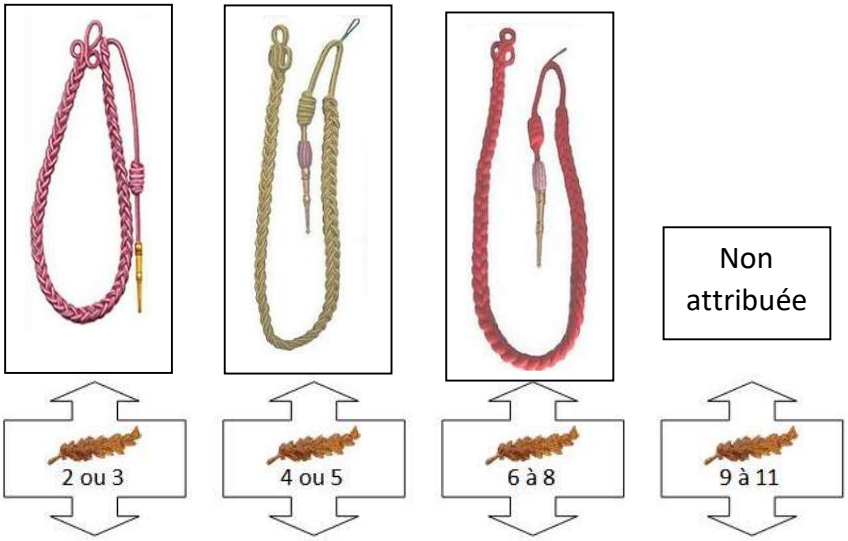

Association du Musée de l'Infanterie – Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400 –
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
museeinfanterie83@gmail.com

- **La fourragère de la croix de guerre 1939-1945 (1945) :**

Fourragère aux couleurs de la croix de guerre 39/45, modèle dit fantaisie, ferret or portée par les régiments ayant eu entre 2 et 3 citations à l'ordre de l'armée. Cette version n'a été portée par les unités que jusqu'au début des années 50, elle fut abandonnée à l'issue pour éviter les confusions avec celle de 14/18

La forme et les couleurs de celle de 1914-1918 sont maintenues (vert dominant et rouge), en revanche une « olive » (vert et rouge dominant) placée au-dessus du ferret permet de la différencier de celle obtenue en 1914-1918.

Photo collection musée de l'infanterie

Fourragère aux couleurs de la croix de guerre 1939-1945, portée au RMT à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Port des fourragères

Les fourragères se portent attachées à la patte d'épaule, passant sous et sur leur bras gauche sur la tenue de sortie et en bataille sur la tenue de cérémonie.
Les drapeaux des unités portent la ou les fourragères en haut de leur hampe et sur leur cravate tricolore les croix ou médailles des décorations correspondantes avec les palmes des citations.

Port normal

Cravate du drapeau du 132e RI fourragère aux couleurs du ruban croix de guerre 1914-1918

Port en bataille

Port à titre collectif

Rappelons que la notion de « collectif » définit une unité constituée (brigade, régiment, etc.). Ainsi, le droit au port de la fourragère est accordé à tous les militaires comptant à l'effectif et inscrits sur les contrôles des corps, compagnies ou unités auxquels elle a été attribuée. Elle est remise solennellement aux recrues lors de la présentation du drapeau.

Association du Musée de l'Infanterie – Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400 –
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
museeinfanterie83@gmail.com

Port à titre individuel

Seuls les militaires ayant effectivement pris part à toutes les opérations visées dans les citations à l'ordre de l'armée, qui auront valu à la formation l'attribution d'une fourragère, peuvent continuer à la porter, même après leur affectation dans une autre unité.

Ce droit au port de la fourragère est certifié par une attestation du chef de corps au moment de la radiation des contrôles.

Dans ce cas, la fourragère portera, sur un coulant ou une agrafe en métal placée au-dessus du ferret, le numéro du corps d'origine ou le nom de l'unité ou de la formation au titre de laquelle elle a été attribuée.

Après la Grande Guerre, les anciens « Poilus » démobilisés avaient pris l'habitude, sans que cela soit réglementaire, d'orner leur croix de guerre d'une fourragère miniature lorsque ceux-ci l'avaient obtenue à titre individuel, alors que la tenue civile ne prévoyait aucune disposition à cet égard.

Badge AMI

L'AMI vous propose son patch permettant d'identifier les amis et soutiens du musée de l'infanterie. D'un diamètre de 8 cm, ce patch en PVC avec velcro, est désormais disponible à la vente pour la somme de 5 € auxquels il convient, le cas échéant, d'ajouter 3 € de frais de port.

Commande par email museeinfanterie83@gmail.com

Remerciements aux donateurs

Dons à l'association du musée de l'infanterie

Depuis la parution du dernier AMI.Com, l'association a reçu de nouveaux dons :

- Drapeaux et fanions par madame Servet
- Treillis par le CNE Patrick
- Treillis et différents effets camouflés par le CNE Loïc
- Différentes munitions inertes par le major Bertrand
- Fanions et boitier chargeur PKM par le CNE Fabien
- Une collection de boutons anciens par le Col (H) Robert HERVE. Ces pièces proviennent de campagnes de fouilles archéologiques dans le Var. Ces boutons ont appartenu à des unités d'Infanterie stationnées dans le Var, à l'occasion d'opérations militaires autour et à partir de Toulon, entre 1793 (siège de Toulon) et 1830 (troupes en partance pour la conquête de l'Algérie).

Association du Musée de l'Infanterie – Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400 –
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
museeinfanterie83@gmail.com

La formation des militaires du rang de l'infanterie

par le LCL Christophe DEP INF/PILDOM

La formation a pour objectif de faire adopter par le militaire du rang (MDR) un comportement conforme à l'éthique militaire (savoir-être) et de lui faire acquérir les compétences techniques et tactiques nécessaires (savoir-faire) pour tenir un emploi. Elle contribue à son intégration dans la communauté militaire et plus particulièrement dans l'infanterie et se doit d'être adaptée au juste besoin par l'acquisition des compétences strictement nécessaires pour la tenue d'un emploi.

La formation des MDR est réalisée principalement dans les formations d'emploi (régiments ou organismes similaires). Elle est déclinée en trois niveaux :

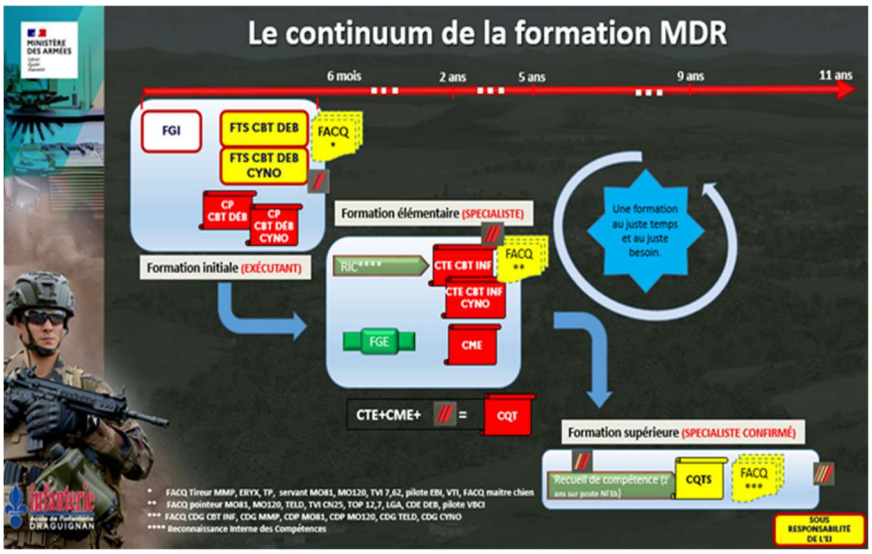

- le niveau initial (formation générale initiale, formation technique de spécialité, formation d'adaptation complémentaire qualifiante du 1er niveau) ;

- le niveau élémentaire (certificat technique élémentaire, certificat militaire élémentaire, formation d'adaptation complémentaire qualifiante du 2e niveau) ;

- le niveau supérieur (certificat de qualification technique supérieur, formation d'adaptation de chef de groupe combat, formation d'adaptation complémentaire qualifiante du niveau supérieur)

1- La formation initiale

Après la signature de son contrat initial au centre de recrutement et après avoir rejoint son régiment d'affectation, le jeune engagé va début sa formation initiale.

La formation initiale des MDR vise à permettre l'intégration à la communauté militaire par l'adaptation au mode de vie spécifique des militaires et à l'éthique du métier des armes (code du soldat) et la bonne tenue du premier emploi.

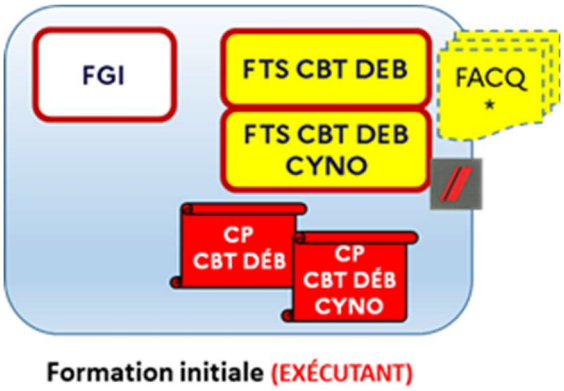

La formation initiale (durant les 6 premiers mois de l'engagement = période probatoire) se compose de la **formation générale initiale** (apprentissage du fond de sac militaire), puis de la **formation technique de spécialité** (apprentissage du premier métier militaire) et pour l'infanterie de **formations d'adaptation complémentaires qualifiantes** (Tireur MMP, ERYX, TP, servant MO81, MO120, TVI 7,62, pilote EBI, VTI, FACQ maitre-chien).

Le jeune engagé va donc, tout d'abord, effectuer sa **formation générale initiale** appelé communément « les classes » qui lui donnera « le fond de sac » commun à tous les militaires. Les jeunes recrues sont accueillies dans leur régiment pendant une semaine consacrée à la présentation du cadre de vie, aux formalités médicales et administratives obligatoires. Elles rejoignent ensuite les centres de formation initiale des militaires du rang (CFIM) pour une période de neuf semaines consécutives. Cette période se termine par une évaluation effectuée les deux dernières semaines, sous la forme d'un rallye jour et nuit (J + N) et est suivie d'une cérémonie officielle de remise de l'attestation de fin de formation initiale militaire (AFFIM), qui confère au MDR l'appellation de soldat des forces terrestres.

Association du Musée de l'Infanterie – Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400 –
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
museeinfanterie83@gmail.com

La onzième semaine, les jeunes recrues sont placées en permission et la douzième semaine est dédiée exclusivement à l'acculturation au sein de leur régiment (découverte de l'histoire, des traditions et des spécificités du régiment, la vie en compagnies…) dans le cadre de leur intégration progressive.

Une fois la FGI terminée et les jeunes soldats « ventilés » dans leur compagnie, ils doivent poursuivre leur formation au travers de la **formation technique de spécialité** (FTS) qui leur permettra d'acquérir les premières connaissances techniques et tactiques leur permettant d'appréhender leur premier métier militaire. Pour l'infanterie, il existe deux FTS possibles : la FTS combat débarqué (12 semaines) qui se déroule en interne dans les régiments d'infanterie ou la FTS combat débarqué cynotechnique (8 semaines) qui se déroule au 132e RIC à Suippes.

A l'issue de la fin de la FGI et de la FTS, le certificat pratique (CP) est attribué au MDR, qui se voit aussi acquérir la distinction de soldat de première classe. Il met fin à la période probatoire

Ces deux FTS peuvent être complétées par des **formations d'adaptation complémentaires qualifiantes du premier niveau** notamment pour les futurs tireurs MMP et ERYX (missiles), les tireurs de précision, les servants MO81 et MO120, les tireurs des véhicules de l'infanterie (TVI 7,62), les pilotes engins blindés de l'infanterie (VBCI, GRIFFON, SERVAL, VAB U), les pilotes des véhicules tactiques de l'infanterie (VLTTP4, VT4, GBC 180 et autres véhicules légers non blindés) et les maitres-chiens. Ces FTS sont soient menées en interne régiment soit décentralisées dans des centres de formations ad hoc.

2- La formation élémentaire

La formation élémentaire vise à donner aux MDR les compétences pour prendre le commandement de petites cellules ou assumer des responsabilités d'ordre technique dans leur domaine de spécialités ou dans le cadre du service courant de l'unité.

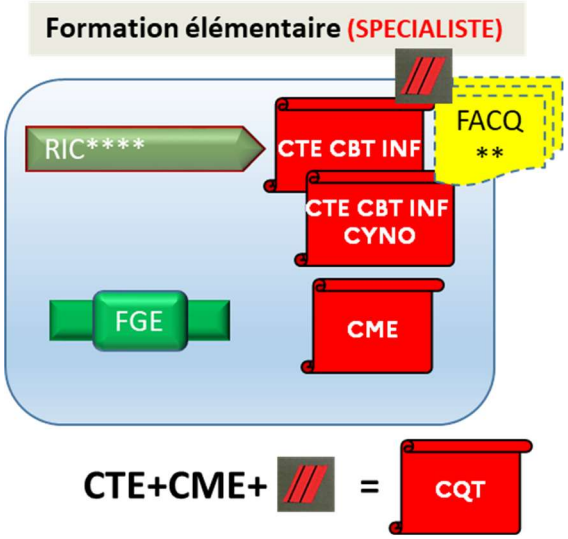

Elle est composée de la reconnaissance de l'expérience acquise (reconnaissance interne des compétences) sur un poste de niveau fonctionnel de soldat de 1ère classe avec attribution d'un **certificat technique élémentaire** (CTE) à compter de 2 ans de service et de la **formation générale élémentaire** (FGE).

La formation de spécialité se réalise par la voie de la reconnaissance interne des compétences (RIC), éventuellement complétée par une ou plusieurs FACQ notamment pour les pointeurs MO81 et MO120, les tireurs d'élite longue distance (TELD), les tireurs véhicules d'infanterie canon de 25 mm (TVI CN25), les tireurs tourelleau télé opéré (TOP 12,7, les tireurs lance-grenade automatique (LGA), les chefs d'équipes débarqués (CDE DEB) et les pilotes VBCI. La certification des compétences assurera à l'engagé la possibilité de tenir une fonction d'un niveau fonctionnel supérieur. L'attribution du CTE sanctionne la maîtrise des savoir-faire et marque la reconnaissance de l'expérience acquise dans une spécialité.

La FGE s'effectue en régiment ou en CFIM et dure 7 semaines. Elle s'appuie sur des domaines d'instruction variés et valide un ensemble de connaissance (combat, commandement de l'équipe, armement, topographie, transmissions, NRBC, tirs…) et de savoir-faire militaires de chef d'équipe. Sa réussite permet aux MDR de se voir attribuer le **certificat militaire élémentaire** (CME).

L'attribution du CTE et/ou du CME n'est pas neutre au niveau de l'avancement. En effet, un MDR est proposable au grade de caporal dès la réussite à la FGE (CME) et un MDR titulaire du seul CTE n'est pas proposable au grade de caporal avant 2 ans de service (condition d'ancienneté pour l'attribution du CTE).

L'association du CTE, du CME et du garde de caporal permet l'obtention du **certificat de qualification technique** (CQT) qui conditionne l'accès à l'échelle de solde n° 3 et au grade de caporal-chef, lorsque les conditions seront réunies.

Association du Musée de l'Infanterie – Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400 –
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
museeinfanterie83@gmail.com

3- La formation supérieure

La formation supérieure est préférentiellement effectuée dans le créneau des 6 / 7 ans de service. Elle donne lieu en règle générale à l'attribution du certificat de qualification technique supérieur (CQTS).

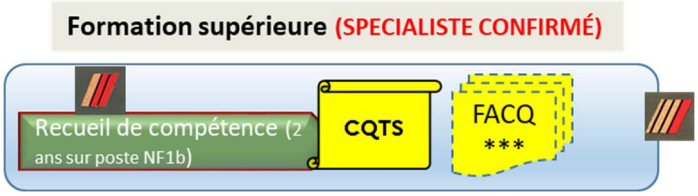

Le CQTS marque la reconnaissance de l'expérience acquise dans une spécialité et la parfaite maîtrise des savoir-faire du niveau fonctionnel de caporal / caporal-chef. Les savoir-faire à maîtriser figurent dans un recueil de validation des compétences ouvert pour tout engagé lors de l'entretien d'orientation de 6e année de service. Il existe plusieurs CQTS combat de l'infanterie (combattant débarqué, tireur d'élite longue distance, pilote engin blindé de l'infanterie, pilote véhicule tactique de l'infanterie, mortier de 81 mm, mortier de 120 mm, tireur de précision, missile moyenne portée, cynotechnie).

Le CQTS conditionne l'accès à l'échelle de solde n° 4.

L'obtention du CQTS permet la mise à poste sur un emploi de niveau caporal-chef de 1ère classe dès le premier jour de la 12e année de service. Pour ce faire et afin de maitriser totalement le spectre de ses futures responsabilités tactiques et techniques de chef de groupe combat de l'infanterie, le caporal-chef de 1ère classe (ou caporal-chef avec dérogation) devra effectuer une formation complémentaire de chef de groupe CBT INF, chef de groupe MMP, chef de pièce MO81, chef de pièce MO120, chef de groupe TELD, chef de groupe CYNO en fonction de sa spécialité d'origine et de sa mise à poste.

Le continuum de la formation INF répond parfaitement au leitmotiv d'une formation au juste temps et au juste besoin. Ainsi les militaires du rang connaissent une progressivité de formation au fur et à mesure de l'accroissement de leur temps de service, de leur expérience et de leur responsabilité afin d'avoir une montée en compétence la plus efficace.

Hommage à nos grands anciens

In Memoriam

Général d'armée (2S) Pierre de Percin Northumberland

C'est avec une profonde tristesse que nous vous faisons part du décès, survenu le 21 octobre 2025, du Général d'Armée Pierre de Percin Northumberland, un grand soldat, un grand fantassin, un grand chasseur (mécanisé) et un des derniers officiers tirailleur ayant fait la guerre d'Algérie.

Le Général Pierre de Percin Northumberland, Saint-Cyrien, promotion Général Laperrine (1956-1958), formé à l'École d'application de l'infanterie de ST Maixent, il a exercé tous les commandements d'un officier d'infanterie, de chef de section puis commandant d'unité au 29e RTA en Algérie (1959-1962), commandant d'unité 4e Cie du 129e RI (1965-1968) et chef de corps du 30e Groupe de Chasseurs (1980-1982).

Dans son parcours militaire exceptionnel a été entre autres, Inspecteur de l'Infanterie, puis Inspecteur Général de Armée de Terre. Très investi dans l'associatif, il a notamment été Président national du Souvenir Français de 1998 à 2008 et Président de la Clairière de l'Armistice de Compiègne.

En 1997, il rejoint la 2e section, après plus de quarante années de service.

Le Général d'Armée Pierre de Percin Northumberland est Grand Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite, Croix de la Valeur militaire avec cinq citations, médaille d'or de la Défense nationale, médaille commémorative des opérations extérieures, et de nombreuses distinctions étrangères.

In Memoriam

Général (2S) Philippe Tracqui

Nous avons la tristesse de vous apprendre le décès du général (2S) Philippe Tracqui, le 19 novembre à Fréjus. Le général appartenait à la promotion de Saint-Cyr "Capitaine Danjou" (1971-73).

Outre les missions de longue durée en Nouvelle-Calédonie et au Sénégal (2), le général Tracqui participe à 13 opérations extérieures, au Gabon, en République Centre Africaine (3), au Liban, au Zaïre, au Rwanda (2), en Bosnie Herzégovine, au Kossovo (2), en Côte d'Ivoire et bien sûr en Ex Yougoslavie où, chef de Corps du 21e RIMa de 1992 à 1994, il a mis sur pied et engagé le BATINF 4 à Sarajevo en 1993 ; une difficile mission d'interposition de six mois au cœur de la ville assiégée par les forces armées serbes.

Admis en 2e section en 2005, particulièrement attaché aux TDM et à notre musée, il a été président des "Amis du musée" de 2008 à 2014 et depuis, président d'honneur.

Le général (2S) Philippe Tracqui est Officier de la Légion d'Honneur, commandeur de l'Ordre National du Mérite, titulaire de la "Croix de la valeur militaire" avec 4 citations.

le général Tracqui était membre de différentes associations dont celle des Vétérans UN NATO OTAN OPEX Var et celle de l'Association Nationale des Membres de la Légion d'Honneur Décorés au Péril de leur Vie.

In Memoriam

CDT (ER) Marie-Louis SÉNÈQUE

C'est avec une grande tristesse que nous vous annonçons le décès du CDT Marie-Louis SÉNÈQUE survenu le lundi 17 novembre 2025 à Draguignan.

Appelé à faire son service militaire en 1961, il participe à la guerre d'Algérie où il est blessé.

Titulaire du baccalauréat, il est dirigé à Saint-Maixent pour suivre sa formation comme sous-officier d'active. En 1964, il est affecté au Camp de Bitche. En 1967 il est transféré au 1er Régiment d'infanterie à Bitche puis suit le régiment qui s'installe en 1968 à Sarrebourg. En 1977 il est affecté au 150e Régiment d'Infanterie à Verdun. Nommé adjudant, il est orienté pour passer officier. Après avoir suivi une formation, il est nommé sous-lieutenant. En 1982 il est affecté au 67e Régiment d'Infanterie à Soissons où il est nommé capitaine En 1985, il est affecté au Camp de Canjuers comme chef des services administratifs. En 1990, Il est muté à l'EMP d'Autun où il est aussi chargé de services administratifs (SRL). En 1993, il rejoint le détachement militaire français auprès d'une mission de l'ONU en Somalie (UNSOM2) où il dirige les Économats.

En 1994, il est mis à la retraite au grade de Chef de bataillon.

Le CDT Marie-Louis SÉNÈQUE est Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Médaillé militaire, Médaillé de l'ONU

Association du Musée de l'Infanterie – Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400 –
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
museeinfanterie83@gmail.com

BULLETIN D'ADHÉSION ou DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DU MUSÉE DE L'INFANTERIE

Je soussigné

NOM *: ……* *Prénom : ……*

Profession ou grade : …… *N° Tel : ……*

REGIMENT - ASSOCIATION *: ……*

Demeurant : ……

À : …… *Code Postal : ……*

Courriel ***EN MAJUSCULES*** *: ……@……*

Déclare verser à l'association du musée de l'infanterie la somme de €
en qualité de membre actif pour l'année 2026

Cotisation individuelle pour les stagiaires : 10 € ou plus

Cotisation individuelle standard : 20 € ou plus

Cotisation Association ou Régiment : 30 € ou plus

Règlement en espèces ☐ par chèque bancaire ☐ par virement ☐

À l'ordre de : "Association du Musée de l'Infanterie"

Adresse postale :

Association du musée de l'infanterie
Écoles militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400
83007 Draguignan Cedex

À ……le : ……(Signature)

Crédit Mutuel

Relevé d'identité bancaire-IBAN

CCM DRAGUIGNAN
TEL 04-94-47-31-04

15 AVENUE LAZARE CARNOT
83300 DRAGUIGNAN
Identifiant national de compte bancaire - RIB

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)
This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc.....)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	07945	00020663801	42	CCM DRAGUIGNAN

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8079 4500 0206 6380 142	CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER ▶ ASSOCIATION DU MUSEE DE L'INFANTERIE
QUARTIER BONAPARTE
AVENUE DES ECOLES MILITAIRES
BP 400
83007 DRAGUIGNAN CEDEX

Avantage fiscal : pour tous versements égaux ou supérieurs à 10 €, vous recevrez un reçu fiscal.

La réduction d'impôt est de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Ainsi, pour 20 €, le coût réel de la cotisation sera de seulement 6.80 €.

Association du Musée de l'Infanterie – Écoles Militaires de Draguignan
Quartier Bonaparte – BP 400 –
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
museeinfanterie83@gmail.com